



Guéret, le 6 juillet 2017

Communiqué de presse

Destruction des essaims de guêpes

À l'arrivée des beaux jours et des températures estivales, les guêpes et les frelons font leur apparition, à la recherche d'un endroit pour construire leur nid. Toitures, cheminées, cloisons, rebords de fenêtres, arbres sont des lieux de prédilection.

Lorsque l'on détecte un nid près d'une habitation ou dans le jardin, cela devient très vite une source d'inquiétude liée au risque de piqûres que ces insectes peuvent provoquer. Il faut alors agir rapidement pour éviter que le nid ne grossisse.

Face à une telle situation, le préfet de la Creuse rappelle quelques conseils de précaution :

- Ne jamais essayer de détruire tout seul le nid, soit à mains nues, soit par le feu.
- Rester calme, s'éloigner du nid, éviter de faire des gestes brusques, de porter des habits de couleurs, et de laisser des aliments sucrés à proximité.
- Se tourner vers une entreprise de désinsectisation. Les pompiers n'interviennent plus sur ce genre de problème, où seulement s'il s'agit d'un cas d'urgence extrême, par exemple si le nid se trouve dans une cour d'école ou pour les cas nécessitant l'utilisation de matériel adapté, grande échelle par exemple.

Il est recensé une quinzaine de morts chaque année, due aux piqûres de guêpe, d'abeilles ou de frelons.

Restons vigilants.

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23